

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Mme SOULIÉ Christiane.

Le trois octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes.

Etaient présents : Mme Christiane SOULIÉ, M. Sébastien BASSE, Mme Patricia CÔME, M. Didier CAVALLI, Mme ARMAND Roseline, Mme DAVOULT Florence, M. DAURE Roland, M. SOLEIL Jean-Michel, Mme POURRIOT Ophélie, M. MERCIÉ Christian, Mme BUADES Danièle.

Absents excusés : Mme DANGLA Evelyne donnant pouvoir à Mme Christiane SOULIÉ, M. BOSC Olivier donnant pouvoir à Mme DAVOULT Florence, M. COMBALBERT Joël donnant pouvoir à M. DAURE Roland, Mme GRIMAL Chantal donnant pouvoir à M. Didier CAVALLI.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme BUADES Danièle.

OBJET : Délibération portant sur les frais du groupement d'achat granulés bois

LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL : CONSIDERANT que la commune est membre du groupement de commandes coordonné par la commune de VERLHAC-TESCOU pour la fourniture de granulés bois.

CONSIDERANT que l'article 10 de la convention constitutive du groupement précise que Le coordonnateur pourra être indemnisé, [...] des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés. [...] Le coordonnateur arrête par convention les conditions d'indemnisation de ses frais chaque année.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident : D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'organisation et de répartition des frais communs ; D'autoriser à verser une participation de vingt-huit euros et vingt-huit centimes (28,28 €) au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois 2025-2026.

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur les Rapports Prix Qualités Services (RPQS) de l'exercice 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les Rapports Prix Qualités Services de la collecte des déchets, de l'eau potable, et de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'exercice 2024 rédigés par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Où le discours du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECLARE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers, de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de l'exercice 2024, rapport qui n'appelle aucune observation particulière ; **DONNE** un avis favorable à ces rapports.

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de toiture du château vieux

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de la réfection de la toiture du château vieux de Bruniquel et qu'un marché public a été lancé.

Suite à la réception des offres des entreprises, la commission d'appel d'offre s'est réunie.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du nombre de candidatures reçues pour le marché des travaux de réfection de la toiture du château vieux qui est de 6 plis détaillés ci-dessous, à savoir que l'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre s'élève à **651 204.8 € HT soit 781 445.76 € TTC :**

LOT 1 avec PSE : Installation de chantier

ESTIMATION HT +PSE : 244 304.15 €

ESTIMATION TTC + PSE : 293 164.98 €

ENTREPRISE	MONTANT TTC	NOTE PRIX sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60	NOTE FINALE	CLASSEMENT
PATRIMOINE ECHAFAUDAGES	190 548.25 €	39.26	35.28	74.54	1
MC ECHAFAUDAGES	187 020.00 €	40.00	8.16	48.16	3
RBMH	199 995.96 €	37.40	35.28	72.68	2

LOT 2 : Maçonnerie – pierre de taille

ESTIMATION HT : 98 984.73 €

ESTIMATION TTC : 118 781.68 €

ENTREPRISE	MONTANT TTC	NOTE PRIX sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60	NOTE FINALE	CLASSEMENT
SGRP	114 737.00 €	34.75	36.00	70.75	2
RBMH	99 671.96 €	40.00	35.28	75.28	1

LOT 3 avec PSE : CHARPENTE – COUVERTURE

ESTIMATION HT + PSE : 307 915.92 €

ESTIMATION TTC + PSE : 369 499.10 €

ENTREPRISE	MONTANT TTC	NOTE PRIX sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60	NOTE FINALE	CLASSEMENT
BATIPRO	333 355.86 €	30.31	20.16	74.54	2
ECRIN OCCITANIE	499 494.17 €	20.23	14.40	48.16	3
RBMH	252 628.98 €	40.00	35.28	72.68	1

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- D'attribuer le lot 1 : installation de chantier à **PATRIMOINE ECHAFAUDAGES**
le lot 2 : maçonnerie – taille de pierre à **RBMH**
le lot 3 : charpente – couverture à **RBMH**
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de restauration de la toiture du château vieux

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de la réfection de la toiture du château vieux de Bruniquel dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'architectures COVALENCE représenté par M. MARTORELLO par délibération du 11 juillet 2022.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnelle pour cette opération comme suit :

Montant estimé du projet : 497 563.67 € HT

Montant de la subvention de la DRAC	199 025.47 €
Montant de la subvention de l'ETAT DETR	99 224.54 €
Montant de la subvention de la Région	20 190.74 €
Montant de la subvention du Département	79 610.19 €
Autofinancement	99 512.73 €

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver le plan de financement suscité
- De solliciter des subventions au titre de la DRAC, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur la création d'un emploi permanent

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 13/10/2025.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil	20h

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Questions diverses :

- Ossuaire du cimetière de St Maffre
- Travaux route de Montricoux
- Gestion du stationnement dans la rue du Château
- Fossé sur la route du Pech
- Eclairage public